

Les modalités de vote

Le vote est une option intéressante pour régler rapidement une question de moindre importance, dont l'impact ou l'enjeu est limité. Dans le cas d'enjeux plus importants comme le choix d'une revendication ou d'une action, il est souvent utilisé comme étape finale de la démarche, après l'analyse.

1. Le vote secret

Évidemment, on souhaite développer la confiance dans le groupe et cultiver la transparence. Cependant, le contexte n'est pas toujours propice. Par exemple :

- le groupe en est encore à ses débuts et les personnes ne se connaissent pas ;
- il y a un déséquilibre entre des personnes qui s'affirment et d'autres qui n'ont pas confiance en elles-mêmes ;
- certain-e-s ont peur d'être jugé-e-s par les membres du groupe ;
- face à l'enthousiasme de l'animatrice ou de l'artiste envers un choix, les participant-e-s n'osent pas exprimer leurs réticences ou désaccords, de peur de les décevoir.

Le vote secret peut donc être un bon moyen pour connaître la volonté des personnes et augmenter les chances de succès, plus particulièrement lorsqu'il s'agit du choix de l'action. En effet, il arrive souvent que le jour d'un événement, plusieurs personnes manquent à l'appel. Il faut alors se demander si le processus de vote à main levée a vraiment fourni l'espace adéquat pour que les participant-e-s expriment leurs doutes, malaises ou critiques.

2. Le vote indicatif

Le vote indicatif se fait en un seul tour et peut être utile dans deux circonstances :

Une décision de procédure

Dans le cadre d'une démarche, le groupe est confronté à différents choix qui en touchent le déroulement. Par exemple, on voudra savoir combien de personnes souhaitent poursuivre la discussion sur un point plutôt que de passer à un autre sujet, ou encore connaître le nombre de personnes qui sont prêtes à voter, etc. Dans ce cas, un vote à main levée est approprié puisqu'il n'y a pas d'enjeu concret.

Une décision avec un enjeu concret

Dans une démarche de décision collective, le groupe raffine sa connaissance du problème. L'opinion des personnes change, les positions sont plus nuancées. Un vote indicatif permet d'évaluer la distance qui sépare le groupe d'une position commune. Le vote indicatif gagne ici à se faire sur le mode secret pour obtenir le vrai poulx du groupe.

3. Le vote à un seul tour

Chaque personne ne peut voter que pour une seule proposition parmi une liste. La proposition qui retient le plus de votes est retenue. Le choix de la personne est donc basé sur une comparaison entre les différentes propositions. Cela implique un même degré de connaissance de chaque proposition, une opération d'autant plus difficile qu'il y a beaucoup de propositions. Le vote secret est recommandé.

Ce type de vote est donc plus approprié :

- pour un choix limité (deux à quatre propositions) ;
- pour choisir entre des propositions qui ont déjà été analysées (puisque la personne doit comparer pour choisir).

4. Le vote par popularité

Chaque personne peut voter pour autant de propositions qu'elle le souhaite.

Ceci implique que la personne se prononce sur la valeur de chaque proposition et pas nécessairement en les comparant entre elles. Cette méthode permet de dégager la proposition qui rallie le plus grand nombre. Une proposition qui a donc un fort potentiel de consensus, même si elle ne représente pas nécessairement le premier choix de tou·te·s.

Ce type de vote est donc plus approprié :

- pour une liste de cinq propositions et plus ;
- pour faire un premier élagage dans le but d'éliminer rapidement des propositions et d'identifier celles qui mériteraient d'être analysées.

Remarque :

Si toutes les propositions recueillent peu de votes, c'est-à-dire qu'aucune idée ne récolte plus de la moitié des votes par exemple, cela indique peut-être qu'aucun des choix proposés ne retient l'intérêt des participant·e·s ; il n'y a pas de coup de cœur. Dans ce cas, il est peut-être plus approprié de refaire une nouvelle liste de propositions. Ces nouvelles propositions pourraient tenir compte des éléments qui ont été soulevés comme positifs dans les choix du vote précédent.

5. Exemple d'application

Voici un exemple à partir d'une situation simple : le choix d'une activité d'intégration.

1^{er} : Vote par popularité

S'il y a un choix de cinq activités ou plus, on élimine : les membres votent pour autant d'activités qu'ils le veulent. Pour chacune on se demande si cette activité est un bon moyen pour qu'on se connaisse. On garde les quatre plus populaires.

2^e: Vote secret à un seul tour :

On reprend les choix qui restent et, pour chaque activité, une ou deux personnes dont c'était le choix répondent aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous semble le plus intéressant pour le groupe dans cette activité?
- Qu'est-ce qui, dans cette activité, va aider les gens à se connaître, à former un groupe?
- Quelle est la plus grande force, la plus grande qualité de cette activité?

Chacun-e est ensuite invité-e à écrire son choix sur un papier et on fait le décompte final. Le choix qui ramasse le plus de votes est retenu.

Rédaction : Nathalie Germain

Source : Danielle Arcand et Nathalie Germain

